



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

CONSULTATION DU PUBLIC :

«PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT LE NOMBRE MINIMUM ET LE NOMBRE MAXIMUM D'ANIMAUX À PRÉLEVER DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE » LORS DE LA SAISON CYNÉGÉTIQUE 2022/2023.

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DÉPOSÉES PAR LE PUBLIC

Le projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever lors de la saison cynégétique 2022/2023, dans le département de la Marne, a fait l'objet d'une consultation du public du 21 avril 2022 au 13 mai 2022, via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

À l'issue de cette phase de consultation, aucune observation n'a été formulée sur le projet d'arrêté.

1°) Nombre total d'observations du public reçues : *Néant*

2°) Synthèse des observations du public émises : *sans objet*

3°) Éléments de réponse : *sans objet*

L'arrêté a été proposé à la signature de Monsieur le Préfet dans sa version soumise à la consultation du public.